

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 NOVEMBRE 2021**

Date de la séance précédente : 30 septembre 2021

Le 4 Novembre 2021 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SOUILHE, s'est réuni sous la présidence de M. Raymond VÉLAND Maire.

Etaient Présents : Mme Sandrine BEN SOUSSAN, Mme Charlotte BOETTI, Mlle Corinne CARMES, M. Grégoire ECK, Mme Martine FONTANIÉ, M. Freddy GAUTHIER, M. Gilbert PICCININI, M. Éric ROSALIE, M. Jean-Marie ROSALIE,

ORDRE DU JOUR :

Décision modificative du budget

Monsieur le Maire explique que les fonds concernant l'emprunt contracté pour l'achat de la maison au Mouscaillou sont débloqués et disponibles. Il est maintenant nécessaire de transférer ces fonds sur la bonne ligne budgétaire afin de pouvoir payer l'achat de cette maison.

Cette modification de ligne budgétaire est votée à la majorité :

POUR : 9

CONTRE : 1

Clôture Régie d'avances Affranchissement :

Les communes pouvaient disposer d'un fond de caisse appelé « régie d'avances affranchissement ». Ces fonds de caisses n'étant plus utilisés, la Direction Départementale des Finances Publiques de Carcassonne propose de clôturer cette régie.

La proposition de clôture de régie est votée à l'unanimité

Modification N°9 des statuts de la Communauté de Communes (CCCLA) :

La gestion de la Maison France Services sur le territoire de Castelnaudary est confiée au CIAS Castelnaudary Audois.

M. Le Maire rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes.

La modification n°9 des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois est votée à l'unanimité.

Subventions allouées aux associations :

M. le Maire a reçu la demande de subvention du SFC. Après en avoir discuté, le club n'a plus maintenant qu'une équipe sénior, il est à la recherche de nouveaux adhérents chez les jeunes. Il est proposé d'effectuer un premier versement de 1500.00 € et de revoir la situation du club en début d'année 2022. Un second versement du même montant pourra être attribué au club.

La proposition d'effectuer un premier versement de 1500.00 € et de revoir la situation début 2022 est votée à la majorité :

POUR : 8

ABSTENTION : 2

Questions et informations diverses :

♦ *Agent Technique*

Afin de parer aux éventuelles absences du cantonnier, la communauté de communes propose de travailler en binôme avec la commune de Peyrens. Après en avoir discuté la question sera posée au cantonnier de Souilhe.

♦ *Village fleuri*

Le jury régional qui est passé le 5 juillet dernier a apprécié la visite du village et confirmé le maintien du classement 1 fleur. La commission environnement souhaite remercier une nouvelle fois les bénévoles qui contribuent par leur investissement à cette réussite. Afin de continuer l'entretien et le fleurissement de notre village, un nouveau chantier sera organisé courant novembre. Tous les volontaires souhaitant participer à cette journée qui sera clôturée par un repas seront les bienvenus.

♦ *Eclairage Public*

Suite aux devis reçus par la COMELEC et la Société ROBERT, c'est la COMELEC bien plus intéressante quant aux tarifs proposés qui effectuera les travaux de rénovation de l'éclairage public.

Une demande de subvention a été déposée au SYADEN pour la 2^{ème} tranche de travaux

♦ *Téléthon 2021*

La commune de Souilhe accueillera le passage « les Cyclos du Lauragais » le 4 décembre au matin, un pot d'accueil sera organisé. Les représentants des associations du village vont être consultés pour compléter les activités de soutien à proposer si possible. De plus, tout habitant de Souilhe souhaitant contribuer à titre individuel (préparation et vente de crêpes, pâtisserie,...) est le bienvenu. Afin de s'organiser merci de contacter au plus tôt un membre de la commission vie associative

Contacts : Sandrine Ben Soussan : 07 82 16 08 67
 Eric Rosalie : 06 73 43 87 33
 Gilbert Piccinini : 04 68 60 06 11

♦ *Fête de la St Saturnin*

Cette année encore la fête du village ne pourra pas avoir lieu comme les autres années. Toutefois, M. le Maire et le conseil municipal proposent d'organiser, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, un repas gratuit pour les habitants de Souilhe. Vous serez prochainement informés de la date et des modalités d'inscription à ce repas.

♦ *Noël des enfants*

Pour préparer **la venue du Père Noël le dimanche 12 décembre après midi**, nous recensons actuellement les enfants nés entre 2011 et 2021. **Si vous êtes concernés faites vous rapidement connaître** en retournant le document que vous avez reçu ou en contactant

la mairie au 04.68.60.04.10 (le lundi et le jeudi)

par mail : commune.souilhe@wandoo.fr.

Vous recevrez un chèque cadeau pour aller choisir le cadeau de votre ou vos enfants.

La séance est levée à 22h00

Le Maire
Raymond VÉLAND

La secrétaire
Martine FONTANIÉ